

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

DEMANDE D'AGRÉMENT D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE

Site : Contribuable :

SIRET

NAF

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) parue au Journal Officiel du 31 décembre 2006 et ses textes d'application, pour pouvoir prendre en compte la mesure effectuée par les installations de comptage, ces dernières doivent être réalisées selon les normes en vigueur et les règles de l'art. A défaut de mesure, le volume d'eau prélevé est calculé forfaitairement. (Voir paragraphe VI du présent document).

Le présent document a pour but la vérification préalable par l'agence de la conformité des installations de comptage.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- ✓ Copie du cadastre et carte 1/25000° avec une croix à l'emplacement exact de l'ouvrage de prélèvement
- ✓ Courbe caractéristique de débit de la (ou des) pompe(s)
- ✓ Copie de l'acte administratif autorisant le prélèvement
- ✓ Schéma côté de l'installation de comptage
- ✓ Photographies de l'installation et du cadran du dispositif
- ✓ Facture d'achat du compteur ou le cas échéant, rapport de diagnostic

I – RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT

1 – Dans quel milieu s'effectue le prélèvement d'eau ?

- ☐ Eau souterraine (forage, puits, etc) : Profondeur de l'ouvrage :
☐ Eau superficielle (rivière, canal, etc) : Nom du cours d'eau :

2 – Lieu où est implanté l'ouvrage de prélèvement ?

Commune :

Lieu-dit :

N° parcelle cadastrale :

N° BRGM (Forage) :

Nom usuel de votre ouvrage (le cas échéant) :

3 – Usage de l'eau : (merci de cocher la case qui vous concerne)

☐ Irrigation (hors gravitaire) – Superficie irrigable : HA

– Gestion Collective : ☐ oui - ☐ non

☐ Irrigation gravitaire – Superficie irrigable : HA

– Gestion Collective : ☐ oui - ☐ non

☐ Alimentation en eau potable : Cas particulier des usines de production d'eau potable :

Où est localisé votre dispositif de comptage ?

En amont ☐ ou en aval ☐ de l'usine de production

☐ Refroidissement industriel conduisant à une restitution > à 99 %

☐ Alimentation d'un canal ☐ Autres usages économiques

☐ Hydroélectricité

4 – Nombre de jours annuel d'activité de prélèvement : jours / an

Nombre d'heures journalier de fonctionnement : heures / jour

II – INSTALLATION DE POMPAGE

1 – Nombre de pompes : – – – ou plus :

2 – Veuillez indiquer les caractéristiques de la (ou des) pompe(s) dans la colonne correspondante.

	1	2	3
Marque			
Type			
Débit nominal	m ³ /h	m ³ /h	m ³ /h
Profondeur en mètres (niveau statique de la nappe)	mètres	mètres	mètres
Hauteur d'élévation de l'eau au-dessus du sol (ou pression lue au manomètre)	mètres	mètres	mètres

III – DISPOSITIF DE COMPTAGE INSTALLE

Date d'installation du dispositif : / /

Index de mise en service :

Pompe ou forage rattaché(e) :

✓ **TYPE DE DISPOSITIF DE COMPTAGE :**

Son installation doit être réalisée selon les normes en vigueur et les règles de l'art.

☐ **COMPTEUR D'EAU**

Technologie : (merci de cocher la case qui vous concerne)

☐ Hélice tangentielle

☐ Hélice axiale

☐ Hélice verticale

☐ A turbine

☐ Volumétrique

☐ Autres, à préciser :

☐ **DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE**

☐ **DEBITMETRE A ULTRASON**

Les débitmètres doivent être alimentés en permanence en énergie électrique. Un compteur horaire plombable branché sur l'alimentation électrique du débitmètre mettra en évidence les éventuelles absences de mesure dues à un défaut d'alimentation (fournir un schéma électrique).

✓ **DETAILS DU DISPOSITIF DE COMPTAGE**

Marque :

Type :

N° série :

Calibre (Diamètre nominal, DN) :

Coefficient de lecture : (merci de cocher la case qui vous concerne)

☐ : X 1 m³

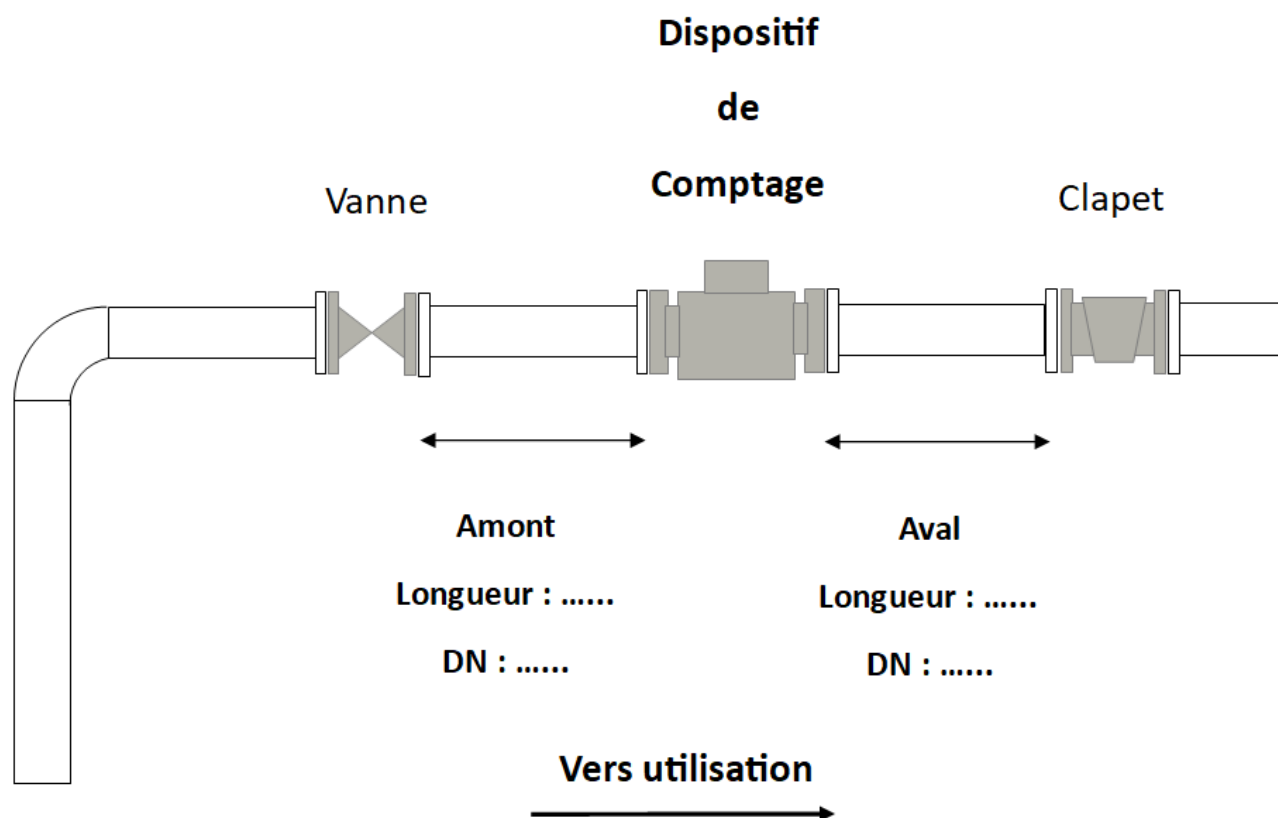
☐ : X 10 m³

☐ : X 100 m³

☐ Autre, à préciser :

IV – SCHEMA CÔTÉ D'INSTALLATION DE COMPTAGE - EXPLICATIONS

Veuillez indiquer sur l'exemple de schéma d'installation ci-dessous (ou sur papier libre) les diamètres et les longueurs de canalisation, ainsi que les accessoires de l'installation (vannes, clapet anti-retour...).



V – RAPPEL DES OBLIGATIONS DU REDEVABLE

1. Maintien en bon état de fonctionnement du dispositif de comptage.
2. Contrôle périodique du dispositif de comptage :

Arrêté ministériel du 19 décembre 2011 publié au JO du 24 décembre 2011

«Le redevable fait procéder à la remise à neuf, ou en état d'origine de l'ensemble des installations de mesure des volumes d'eau prélevés, pouvant consister à l'échange du mécanisme de mesure ou au diagnostic de leur fonctionnement soit neuf ans après la dernière remise en état d'origine ou à neuf, soit sept ans après le dernier diagnostic.»

3. Le redevable complète le registre prévu à l'article R.214-58 du code de l'environnement repris par l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2011, en mentionnant :
 - la localisation du prélèvement
 - le type d'installation
 - la date de première mise en service
 - les relevés mensuels d'index
 - les incidents survenus dans l'exploitation de l'installation
 - la date de constatation et de réparation de l'incident
 - l'index de dépose et de repose
4. Réalisation des opérations préconisées à l'issue du diagnostic prévu par l'article 4 de l'arrêté susvisé.

VI – CALCUL FORFAITAIRE DU VOLUME PRÉLEVÉ

Les modalités de calcul de l'assiette de la redevance en l'absence de résultats de comptage des prélèvements ou en cas de non respect des dispositions prévues à l'article 4 de l'arrêté susvisé sont les suivantes :

1. Identification des grandeurs caractéristiques à l'origine du prélèvement et détermination du niveau forfaitaire de prélèvement d'eau par unité de grandeur caractéristique de l'activité.

↳ **Nombre d'Unité de Grandeurs Caractéristiques X volume prélevé par Unité de Grandeurs Caractéristiques**
2. Lorsque la fixation d'un volume forfaitaire d'eau prélevé par unité n'est pas possible, le volume d'eau prélevé est déterminé à partir des caractéristiques et des conditions de fonctionnement de l'ouvrage ou du dispositif de prélèvement (2^{ème} alinéa article V de l'article R.213-48-14 du code de l'environnement).
3. Estimation basée sur le volume de prélèvement mentionné dans l'acte administratif relatif à ce prélèvement.

OBSERVATIONS

Merci de bien vouloir vérifier que toutes les pièces ont été jointes à ce dossier

INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF Si celui-ci est différent
Personne à contacter en cas de renseignements complémentaires	
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Courriel :

Fait à

Le

Signature :